

Compte-rendu Verbatim

Atelier raccordement Sud

Vendredi 28 Janvier 2022 en ligne

Salle/adresse : En ligne

Nombre de participants : 22

Début/fin : 18h > 20h

Intervenants:

Denis CUVILLIER - Membre de la Commission Particulière du débat public

Jacques REGAD - Directeur Régional Adjoint DREAL Nouvelle-Aquitaine

Aurore GILLMANN - RTE

Alice LAPIJOVER - RTE

Jean-Luc TROUVAT - directeur du SMIDDEST

Laurent SOULIER - CAPENA

Adrien S

Arthur LAUNEAU - Ex membre CPDP du débat public EOS

Patrice LIBELLI - Maire de Vaux-sur-mer

Sophie HUBERSON - SNELAC

Alice Lapijover:

L'objectif aujourd'hui c'est d'échanger sur les enjeux de la zone sud du projet de raccordement électrique Sud Atlantique, et pour commencer, ce que je vous propose c'est de vous présenter les interlocuteurs qui vont présenter au cours de cette soirée. Alors en premier temps nous avons Denis Cuvillier qui est commissaire de la commission particulière du débat public, nous avons Jacques Regad qui est directeur régional adjoint en

charge du pilotage du projet éolien en mer Sud Atlantique et qui travaille à la DREAL Nouvelle Aquitaine, il y a également Aurore Gillmann qui est responsable de concertation chez RTE, et moi-même, Alice Lapijover, chargée de concertation chez RTE. Je vais passer tout de suite la parole à Denis Cuvillier qui va introduire cet atelier.

Denis Cuvillier:

Bonsoir à tous, merci de vous être raccordés pour cet atelier sur les raccordements. On avait jusqu'à présent beaucoup parlé du parc éolien en mer, on avait assez peu parlé des raccordements, en tout cas on avait pas organisé de réunion spécifique, et donc là on a une série de réunions (on va y revenir juste après) pour aborder ce sujet et ce soir nous aborderons le raccordement sud (le tracé potentiel du raccordement sud).

Un tout petit rappel du débat public. Il a commencé le 30 septembre, il se finira le 28 février. Initialement c'était fin janvier et il y a eu une prolongation, liée notamment au fait que la zone d'étude pour la recherche du parc a été élargie par le maître d'ouvrage, et donc le débat ira jusqu'à fin février. Après le débat, nous avons 2 mois, nous commission, pour remettre notre rapport et notre compte rendu. Et puis ensuite le maître d'ouvrage a trois mois derrière pour prendre sa décision sur les suites qu'il prévoit de donner au projet.

A quoi sert le débat public? Vous permettre d'exprimer vos arguments sur le projet de l'Etat, recueillir vos questions, vos recommandations, et vos alternatives au projet, notamment sur la localisation. Ces deux points sont très importants: un débat public c'est pas un référendum "pour ou contre le projet". Un débat public c'est pour permettre à tous les publics de donner leur avis, et surtout, et ça c'est ce dont nous avons besoin, nous, pour notre compte rendu, c'est d'argumenter, de donner des explications sur ce que vous pensez du projets et sur les suites que vous imaginez pouvoir être données à ce projet.

Les principes du débat public. Le principe d'égalité, chaque personne a le même droit à la parole, et ses arguments sont considérés avec la même attention. Dans le paysage on sait qu'il y a des personnalités "qualifiées" mais nous, dans la commission particulière du débat public, tous les arguments sont repris de la même manière, d'où qu'ils viennent. Tous les points de vues sont recevables à condition d'être argumentés. Nécessité d'argumenter: "je pense cela parce que" ou "je pense que ça n'est pas une solution parce que". Transparence: les échanges entre les participants sont publics et restitués, et les compte rendus des réunions précédentes figurent sur le site du débat. Alors il y a un petit moment de latence, entre la fin de la réunion et le moment où vous pouvez le trouver sur le site du débat, mais elles sont toutes progressivement mis sur le site du débat. Et neutralité: la commission particulière ne prend pas parti pendant les débats sur le fond du projet et ses membres sont indépendants. Moi même je ne suis pas dans le milieu de l'éolien, ni dans le milieu marin, et j'habite Lyon, donc je ne suis pas non plus de cette région. Donc ça aide à la neutralité des membres. Et nous ne prenons pas partie, c'est-à-dire que dans le compte rendu que nous ferons à la fin du débat, nous ne donnerons pas, nous, un avis sur le projet. En revanche, nous ferons scrupuleusement remonter tous les avis que vous aurez émis pendant le débat public. Comment le débat public va-t-il se dérouler, la mise en partage des connaissances de tous les publics, c'est l'objet de cette réunion. L'approfondissement des sujets que vous aurez fait remonter lors des échanges et la recherche des améliorations possibles du projet. Et dès maintenant je vous parle de l'atelier du 8 février qui sera spécifique aux raccordements mais il y a d'autres ateliers, vous verrez sur le site du débat, auxquels vous pouvez bien sûr participer. Et dès maintenant je vous annonce le festival Énergies et Océans qui aura lieu les 18 et 19 février à La Rochelle, qui sera un peu aussi une mise en commun de tout ce qui aura été dit jusqu'à ce moment-là, et puis également encore un

temps de débat et d'échange. Alors dans les ateliers à venir au niveau des raccordements. Il y a une réunion qui va être importante, la réunion à venir du 8 février. On débat encore avec les organisateurs du format de cette réunion, présentiel ou en ligne, on serait plutôt sur une réunion en ligne c'est quand même plus facile à organiser. Elle aura lieu le 8 février, et je crois qu'il y a déjà une trentaine d'inscrits, m'a-t-on dit, à cette réunion. C'est important parce qu'on va parler concrètement de scénarios de raccordements du ou des parcs. Et dans cet atelier nous introduirons les scénarios qui ont été construits par les publics, dans une réunion spécifique et qui a fait plusieurs propositions de localisation des parcs. Et on mixera les raccordements à ces scénarios qui ont déjà été proposés sur la localisation du parc. Il y a une session participative un petit peu ludique sur les scénarios de raccordement des éoliennes en mer, il y en a déjà eu une qui a eu lieu le 21 janvier et il y en a une prochaine le 7 février. L'idée c'est de permettre dans ces scénarios à n'importe quel participant de construire son raccordement en fonction d'un certain nombre d'enjeux territoriaux. Voilà je crois que j'en ai fini, merci, et je passe la parole à l'Etat.

Jacques Regad:

Oui bonjour à tous. Donc je vais vous présenter rapidement le contexte de ce projet qui s'inscrit dans une politique globale au niveau national. Pourquoi ce projet d'éolien en mer, je dirais ces projets d'éolien en mer, puisqu'il y en a plusieurs actuellement sur les façades méditerranéenne et atlantique. Au niveau national on s'inscrit dans un cadre qui vise la neutralité carbone, donc la stratégie nationale bas carbone, à l'échéance 2050, c'est une trajectoire assez forte qui est fixée à l'échelle nationale et européenne. Cette trajectoire prévoit à la fois évidemment la baisse de l'utilisation de l'énergie, donc plus d'efficacité énergétique et de sobriété, une baisse assez conséquente de l'ordre de 42 % de la consommation finale, et dans le même temps cette stratégie bas carbone prévoit une augmentation des usages de l'électricité, en particulier sur les déplacements, la mobilité au sens large, avec une augmentation assez forte d'ici 2050 prévue à 34 % par rapport à aujourd'hui. Cette électricité, est produite à partir de deux principales sources en France. D'une part l'énergie nucléaire, avec des scénarios variables, et puis la deuxième source ce sont les sources d'énergie renouvelables, dont l'éolien mais également le photovoltaïque qui se développe rapidement. Cet objectif a été validé dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie, qui fixe des objectifs de construction, d'attribution de parcs éoliens à des industriels, pour être implantés sur les façades méditerranéenne et atlantique. Donc vous voyez sur ce tableau les différentes phases prévues par la programmation pluriannuelle de l'énergie, qui en particulier programme pour la période 2021-2022 l'étude d'un parc, ou de plusieurs parcs, à l'échéance 2024. Dans un premier temps d'un parc à l'échéance 2021-2022 d'une puissance de 500 à 1000 MW, Sud Atlantique (Sud Atlantique ça correspond précisément à la zone au large d'Oléron dont on discute), et puis à terme, à partir de 2024, la possibilité de déployer une capacité de 1000 MW par an, en posé ou en flottant, selon les technologies choisies, qui effectivement pourraient s'installer également sur des zones qui dans la PPE ne sont pas localisées précisément.

Ce qui nous amène à vous présenter l'ensemble de ces projets qui sont aujourd'hui programmés dans le cadre de la PPE. Vous voyez qu'il y a plusieurs opérations, plusieurs projets, en cours de réalisation ou programmés. Ces projets s'appellent appel d'offre 1 à 7, donc actuellement le parc Sud Atlantique c'est l'appel d'offre numéro 7, dont on discute. Mais vous voyez qu'au nord de ce secteur Oléron, plusieurs parcs sont soit à l'étude soit en cours de construction, avec objectif de prévoir d'ici 2030 environ 6000 MW d'installation

d'éolienne en mer. Donc le projet effectivement s'inscrit dans ce cadre national sur l'ensemble des façades maritimes.

Le projet qui est soumis au débat par l'État porte à la fois sur une zone, monsieur Cuvillier l'a dit tout à l'heure, le secteur sur lequel porte le débat public pour l'installation d'un parc éolien posé et un secteur qui avait initialement été identifié dans le rectangle en bleu clair sur la carte devant vous, qui faisait à peu près 340 km². L'État a décidé à l'issue de la première phase du débat public, fin 2021, de modifier la zone sur laquelle on faisait porter le débat, en l'étendant pour une superficie de 743 km² (c'est une zone qui est hachurée un bleu marine sur cette carte) un peu plus au nord-ouest et un peu plus au sud de la zone initialement identifiée, pour installer un parc, dans un premier temps, de 500 à 1000 MW, et puis éventuellement un deuxième parc d'une puissance de 1000 MW. La diapo suivante montre ce que pourrait être un parc d'une puissance de 1000 MW (c'est un schéma de principe, n'y attachez pas une valeur contractuelle). Mais sur le principe, 1000 MW ça représente à peu près 60 à 70 éoliennes, et ça occuperait une surface de 100 à 130 km², sachant que chaque éolienne serait distante environ de 1 à 2 km. Donc voilà à peu près géographiquement ce que ça pourrait représenter.

Donc l'État soumet ce type de projet avec finalement trois questions. La première question c'est quelle serait la localisation de ce parc dans la zone identifiée pour un parc posé. La deuxième question c'est effectivement est-ce qu'on développe une puissance de 500 à 1000 MW, dans un premier temps. Et puis éventuellement est-ce qu'un deuxième parc pourrait être développé à l'avenir, à hauteur de 1000 MW supplémentaires.

Le schéma de principe, mais qui va être largement développé par nos collègues de RTE, vous permet de visualiser les différentes phases de macro organisation d'un parc éolien en mer, avec les éoliennes qui sont soit posées soit flottantes (les deux technologies principales). Ces éoliennes sont raccordées à une plate-forme qui concentre, en quelque sorte, l'énergie produite, et ensuite elle est raccordée à la zone terrestre par un câble sous-marin qui ensuite est réparti pour être envoyé sur le réseau de transport de l'électricité par RTE. Donc voilà les principes, tout ceci va vous être précisément développé puisque l'atelier d'aujourd'hui s'intéresse à la partie du raccordement. Voilà pour les grands principes, merci.

Aurore Gillmann:

Bonsoir à tous, nous passons donc aux raccordements. Petit rappel pour rappeler qui est l'opérateur du raccordement: RTE réseau de transport d'électricité. Nous sommes une entreprise de missions de services publics, dont la principale mission est de gérer le réseau de transport d'électricité en France métropolitaine. Et aussi, et c'est le cas aujourd'hui pour le projet qui vient d'être présenté par l'État, de raccorder les moyens de production d'électricité à ce réseau pour que cette électricité puisse profiter aux consommateurs du territoire. Nous sommes donc maître d'ouvrage de l'ensemble des projets de raccordement lancés par l'état depuis les années 2010, ce sont les projets que vous voyez sur cette carte, quelle que soit la technologie, quelle que soit la façade, nous opérons ces raccordements de façon à ce qu'ils soit intégrés au réseau, au bénéfice des consommateurs, dans des conditions optimales. Ces raccordements sont tous financés, comme le réseau électrique que nous gérons, par le TUP, c'est-à-dire une taxe qui figure sur l'électricité, de la consommation de tout un chacun.

Quelques iconographies pour représenter la démarche itérative, ou progressive, pour définir l'emprise d'un projet de raccordement, quel qu'il soit, à partir de du débat public, comme celui qui nous occupe aujourd'hui. On part d'une zone d'étude soumise au débat pour le

raccordement, qui peut être unique ou comporter des variantes, ici deux, comme on le verra pour ce projet il y a deux variantes de raccordement. Le but du jeu pour ce débat c'est de pouvoir, à l'issue du débat, proposer à l'Etat qui va rendre sa décision de lancer ou non le projet, une zone d'étude du raccordement resserrée. Par exemple en ne retenant qu'une variante sur deux. Si l'État lance le projet, il y aura une phase de dialogue concurrentiel puis de développement du projet, pour le parc et aussi pour le raccordement, avec un lauréat qui sera désigné, RTE va partir tout de suite en concertation à nouveau, pour finalement étudier beaucoup plus en finesse les enjeux du territoire, et, au regard des études qui auront été menées, proposer à la concertation, aux publics et aux parties prenantes, un fuseau de raccordement dit de moindre impact, et qui sera donc plus resserré, encore une fois, que la zone d'étude qui sera ressortie du débat public. Ce fuseau de moindre impact sera retenu par le préfet, et c'est sur ce fuseau de moindre impact que nous lancerons nos études de détails, par exemple pour nourrir nos études d'impact, et aussi lancer nos demandes d'autorisations propres à ce type de projets. Donc on voit qu'entre le débat et ce fuseau de moindre impact, on resserre petit à petit l'emprise du projet, et une fois qu'on a nos autorisations, on est en phase pré-travaux, et donc là on est en phase de tracé de détails, et une fois qu'on a réalisé nos travaux, vous voyez ici les ouvrages de raccordements qui restent visibles sur les territoires.

Pour chaque phase du projet, dès la phase amont, c'est-à-dire dès la phase de débat public, jusqu'à la phase de réalisation, même de suivi du projet, on applique la séquence dite ERCS, pour éviter, réduire, compenser et suivre. On parle donc ici d'impact éventuelle du projet sur le territoire au sens large, on parle d'environnement mais aussi d'usages. Et donc l'objectif de cette séquence c'est d'éviter en premier lieu les impacts sur le territoire, sur l'environnement ou les usages. Si on n'arrive pas à les éviter complètement, l'objectif suivant sera de les réduire au maximum, et si on n'y arrive pas non plus totalement, in fine on devra compenser en application bien sûr du cadre légal, puis suivre, naturellement, les impacts de façon ciblée avec les instances prévues par l'État en la matière.

Un exemple concret de ce qui a été fait pour le projet de raccordement du parc de St Nazaire. Vous voyez ici la partie maritime du fuseau de moindre impact qui a été retenu pour ce projet, et comme vous pouvez le voir, il a essayé et il a réussi à éviter la plupart des enjeux majeurs qui étaient ressortis de la concertation, et des études naturellement. Donc aussi bien en termes d'usages, par exemple les zones de gisement coquillier, ou bien les zones d'extraction de granulats, ou le chenal d'accès au port de St Nazaire, mais également en matière environnementale puisqu'on a pu éviter les enjeux majeurs de protection environnementale, même si, on peut le noter, on se trouve aussi en partie zone Natura 2000 pour ce projet là.

Un exemple également de la seconde génération des appels d'offres lancés par l'Etat, un petit peu plus au nord de notre façade, pour le raccordement du projet des îles d'Yeu et Noirmoutier. Donc vous avez en haut à gauche les différentes variantes qui ont été proposées par RTE pour déterminer le fuseau de moindre impact, donc il y en avait deux en mer, avec des petites variantes pour celui du Sud, et davantage de variantes à terre pour aller chercher le réseau existant. Ce qui en est ressorti, vous voyez ça à droite, c'est un fuseau de moindre impact en mer, celui du Nord, qui a permis d'éviter des enjeux à terre en l'espèce des marais salants, et s'immiscer entre deux zones d'hermelles, des habitats benthiques particuliers et sensibles. À terre le fuseau de moindre impact est resté assez large pour laisser le temps aussi à la concertation, en particulier avec les élus. Entre-temps, il a pu être affiné en vue de l'enquête publique. Le tracé soumis à l'enquête publique après cela a retenu des évitements et des recommandations visant à passer en priorité dans les

milieux artificialisés, qu'il s'agisse des voies routières, des délaissés... Mais on est également que ça a conduit RTE à envisager de passer à deux tiers dans le Marais Breton cultivé, c'est-à-dire pas les zones naturelles. Et vous voyez sur la dernière carte le tracé de détail qui a été retenu après autorisations, en application des autorisations, en l'espèce, la dérogation espèces protégées et dérangements, qui a permis d'éviter la plupart des enjeux, de réduire au maximum le dérangement, en particulier en adaptant le calendrier, et in fine RTE a dû prévoir des mesures de compensation en zone humide aux flores protégées. Pour revenir à notre projet, on a donc une zone d'étude, sur laquelle on reviendra amplement dans la suite de cet atelier, dont l'objectif est d'envisager le raccordement depuis la zone du parc mise en débat jusqu'au réseau RTE existant. Ce réseau se compose de deux axes principaux de circulation de l'électricité. Un axe vert qui peut correspondre à une "nationale" de l'électricité, et un axe rouge qui est plutôt "l'autoroute" de l'électricité, une plus grande capacité, qu'on retrouve sur l'axe Niort Saintes. Dans les deux cas on peut raccorder, évidemment, de la production, mais on ne peut raccorder que 500 MW sur le réseau vert, pour des puissances supérieures on doit aller chercher le réseau rouge. Aujourd'hui la zone, c'est toujours une zone d'études, elle est suffisamment large pour pouvoir répondre aux différents scénarios de localisation et de puissance mis en débat pour le parc, où les parcs, tout en favorisant dans la mesure du possible la prise en compte des enjeux, et notamment, le cas échéant, l'évitement.

Les ouvrages de raccordement. Là vous voyez ici en coupe comment ils sont constitués. Notre périmètre d'intervention part du poste électrique en mer qui collecte l'électricité produite par les éoliennes et élève la tension pour exporter l'électricité vers le continent au moyen des câbles de haute capacité, de haute tension. Ces câbles vont chercher le réseau existant terrestre avec des liaisons soit sous-marines soit souterraines. Ce raccordement dépend donc de deux facteurs structurants pour être conçu: la puissance cible à raccorder et la distance à parcourir pour aboutir au réseau, c'est-à-dire ça dépend des réponses qui sont apportées aux deux questions posées par l'État, où et combien de puissance à prévoir. Vous avez ici ce qui figure dans notre dossier du maître d'ouvrage et dans sa fiche raccordement: les scénarios de raccordement qui ont été versés, proposés par RTE pour ce projet, et qui montrent comment la puissance et la distance impactent les scénarios de raccordement en consistance. Soit en technologie, courant alternatif ou courant continu, soit en nombre d'ouvrages de raccordement à prévoir. Pour faire très grossier, si on reste en courant alternatif, jusqu'à 1000 MW, on peut prévoir plus ou moins d'ouvrages de raccordement pour aller chercher le réseau, dont notamment des postes de compensation électrique intermédiaires à prévoir derrière le littoral. A partir d'une certaine puissance, c'est-à-dire 1000 MW, et d'une certaine distance de raccordement terre et mer, entre 100 et 130 km, on peut envisager le courant continu, c'est une autre technologie, qui permet d'exporter davantage de volume sur de plus grandes distances. Et donc on le propose pour ce débat compte tenu des questions posées pour le parc. Pas besoin de compensation électrique intermédiaire pour le courant continu.

Quelques visuels des différents ouvrages correspondant à ces deux technologies. En haut à gauche un poste en mer en courant alternatif, en bas à gauche en courant continu, on parle alors de station de conversion. Au milieu, le câble que l'on place sous le fond marin de façon préférentielle, et à droite les deux technologies de câble, courant alternatif ou en bas courant continu, en fonction, encore une fois, des scénarios retenus.

Ces câbles sous-marins, quelle que soit la technologie, vont chercher le littoral à ce qu'on appelle la jonction d'atterrissage, c'est-à-dire là où le câble sort de l'eau. On va donc chercher le milieu terrestre. Ici vous avez une illustration des travaux d'atterrissage pour le parc de St

Nazaire dont j'ai parlé tout à l'heure. Cela a consisté à creuser une tranchée, poser des câbles, et recouvrir la tranchée pour rendre la plage à ses usagers. Une autre technique pour réaliser l'atterrage, si par exemple on ne peut pas passer sur une plage ou s'il y a des milieux sensibles à éviter en termes d'impact (ici une dune littorale), on peut passer dessous, et c'est possible via la technique du forage dirigé. Vous avez ici les travaux qu'on a réalisés pour une interconnexion en courant continu France-Angleterre.

Autre exemple de raccordement possible selon les projets de façade: ici le raccordement du projet de Fécamp, dans le port de Fécamp, relativement ancien. Donc pour montrer qu'on peut aussi atterrir dans des zones industrielles déjà artificialisées.

Quelques visuels de la partie souterraine, donc terrestre cette fois-ci, de la liaison de raccordement. Donc on a des câbles qui sont, de la même façon, systématiquement enfouis dans le substrat qui est soit déjà artificialisé, par exemple sur une voie routière ou un délaissé, ou bien en milieu travaillé, type plein champ. Donc dans les deux cas aussi on creuse une tranchée, on pose le câble, et on recouvre la tranchée pour rendre le milieu initial à son origine.

Autre exemple de travaux en milieu urbanisé, toujours pour le raccordement de Saint-Nazaire. Et, également, quand on a des raccordements d'une certaine longueur, ce qui est le cas ici, de plusieurs dizaines de kilomètres, on doit connecter les câbles électriques entre eux, et c'est ce qu'on fait dans des jonctions que vous voyez ici, des coffres bétonnés. Une fois que les câbles sont connectés les uns aux autres on recouvre la chambre de jonction et elle est invisible après travaux, de la même façon.

Ce slide pour illustrer quelques modes opératoires qui s'adaptent en fonction des enjeux et des milieux qui peuvent être traversés par les projets: des parcelles cultivées, des haies où même des forêts, le cas échéant, ou bien encore des prairies ou des marais. C'est le cas par exemple pour le projet de Yeu-Noirmoutier. Donc pour chaque milieu traversé on prévoit des modes opératoires optimisés pour réduire au maximum les impacts sur le milieu.

Et dernier visuel, les postes de raccordement, ici dans le scénario courant alternatif, les postes de compensation électrique à prévoir derrière le littoral d'une surface d'environ 3 hectares. Le poste électrique de raccordement final qui doit être placé au plus près du réseau existant. Ici ce sont des postes électriques à gauche 225000 V, à droite 400 000 V, le poste de Préguillac qui est sur une zone d'études pour vous montrer un petit peu ce que ça peut donner en termes d'emprise, de 5 à 8 ou 10 hectares en fonction des scénarios.

Les derniers ouvrages de raccordement à prévoir dans le cas d'un scénario à courant continu cette fois. Vous avez ici l'illustration de ce qu'on a réalisé, toujours pour l'interconnexion France-Angleterre, en courant continu, une station de conversion d'une surface d'environ 7 hectares.

Donc nos attentes pour cet atelier, évidemment c'est de recueillir vos expressions sur les enjeux de la zone d'étude variante Sud. Quels sont les enjeux que l'on doit prendre particulièrement en compte, quelles sont peut-être les connaissances aussi que l'on doit améliorer ou en tout cas, sur lesquelles on doit particulièrement veiller dans la suite des projets. Et quelles sont aussi vos recommandations ? On est vraiment à votre écoute tout simplement pour pouvoir au mieux les prendre en compte. Une synthèse sera effectuée lors de l'atelier raccordement, dont a parlé M. Cuvillier, le 8 février prochain. Pour les deux variantes on veillera à faire une synthèse de tout ce qu'on a entendu pendant le débat et de les mettre en concordance, en termes d'enjeux, avec les mesures ERC associées, pour illustrer au maximum ce qu'il peut être possible de faire pour la suite du projet. On approfondira les scénarios de raccordement en essayant d'associer avec une première évaluation des impacts qui peuvent aller avec ces scénarios de raccordement, et puis on

travaillera sur les scénarios dont a parlé M. Cuvillier tout à l'heure. L'objectif pour nous au terme de ce débat c'est bien de pouvoir, encore une fois, choisir entre les variantes, et retenir des grands enjeux à prendre en compte, et, le cas échéant, à éviter, et aussi de pouvoir proposer une technologie, un scénario de raccordement, correspondant évidemment à ce qui aura été dit côté parc en termes de production et de distance. Je vous remercie.

Alice Lapijover:

Je propose de passer à la partie de cet atelier qui concerne les enjeux de la zone d'étude sud du raccordement. Donc dans un premier temps, si vous souhaitez en savoir plus sur les projets de raccordement Sud Atlantique, vous pouvez regarder sur le site de la CPDP, sont disponibles le dossier du maître d'ouvrage, dans un premier temps, et également une fiche sur les caractéristiques et les scénarios de raccordement RTE, ainsi que deux études bibliographiques, une première sur la zone d'étude du raccordement au niveau de l'estran, une seconde sur la zone d'étude à terre. C'est ces deux études bibliographiques qu'on va présenter dans la deuxième partie de cet atelier. Mais pour commencer, ce que je vous propose c'est d'introduire cet atelier.

Donc c'est un atelier de travail sur les enjeux du territoire, on va se focaliser sur la variante Sud du raccordement (donc vous voyez la carte qui est présentée). Cette zone sud elle va de La Tremblade jusqu'aux environs de Saintes. Donc l'objectif de l'atelier, c'est de répondre à cette question: quels sont les enjeux prioritaires à prendre en compte sur la variante Sud? L'atelier va se dérouler en trois étapes. Dans un premier temps on va co-construire ensemble votre vision de la zone d'étude sud du raccordement, puis nous allons nous focaliser, aller un peu plus dans le détail, sur les enjeux terrestres. Et la dernière partie portera sur les enjeux littoraux.

Notre idée c'est que cet échange puisse être le plus interactif possible. Pour ça on va utiliser un outil qui s'appelle Klaxoon. Pour ça il faut que vous vous munissiez de votre téléphone portable, vous allez voir c'est très simple il n'y a rien à télécharger, et je vais vous expliquer juste à la suite comment vous connecter. Également au cours de cet atelier vous pouvez poser vos questions en utilisant la fonction chat de l'outil de visioconférence, ici Teams. N'hésitez pas à poser vos questions tout au long de l'atelier, certains de mes collègues vous répondront où nous prendrons ces questions, avec Denis Cuvillier, aux temps de questions-réponses qui sont prévues au cours de cet atelier.

Donc ce que je vous propose maintenant c'est de vous connecter à Klaxoon. Pour cela c'est assez simple: vous prenez votre smartphone, il faut qu'il soit connecté à Internet, et vous utilisez l'outil caméra ou appareil photo, et vous scannez le QR code, donc vous placez votre appareil photo devant votre écran, et ça va vous permettre de vous connecter. Normalement il y a une page web qui s'affiche, vous appuyez dessus, et vous arrivez sur un écran d'accueil qui vous demande de rentrer votre pseudo. Donc je vous laisse entrer votre pseudo, on va attendre une minute le temps que tout le monde se connecte, si vous avez des difficultés de connexion n'hésitez pas à nous le faire savoir dans le chat et Anne-Laure vous aidera.

Une fois que vous êtes connectés vous arrivez donc sur une page d'accueil (normalement vous voyez encore juste le logo RTE et l'objet de l'atelier) et vous verrez au fur et à mesure des activités s'afficher quand le moment sera venu. Ce QR code vous le retrouvez également sur tous les slides qui vous invitent à participer, et il est également disponible dans la conversation de l'outil visioconférence, donc de Teams. Ce que je vous propose c'est de continuer et puis le moment venu, si vous avez des difficultés, on reviendra sur le QR code.

Donc ce que je vous propose c'est de commencer par présenter rapidement les deux variantes de la zone d'étude du raccordement. Il s'agit d'un zonage technique, l'idée étant de rejoindre le réseau existant, et notamment comme le disait Aurore en introduction, le réseau 400 000 V (qui est ici sur la carte en rouge). La zone en mer aujourd'hui n'est pas figurée parce qu'on se concentre principalement sur les enjeux littoraux et terrestres, mais du coup il y a une variante qui passe au nord de l'île d'Oléron, une variante qui passe au sud de l'île d'Oléron.

La variante qui passe au nord de l'île d'Oléron elle s'étend depuis la zone d'étude en mer, qui est soumise à la consultation du public, jusqu'au littoral compris entre La Rochelle et la pointe de Châtelailon, pour rejoindre le réseau électrique existant et l'axe 400 000 V depuis le poste de Granzay, vers Saint-Jean-d'Angély (Granzay c'est le sud de Niort, et ça va jusqu'au nord de Saint-Jean-d'Angély).

La variante sud de l'île d'Oléron, qui est celle qui va nous intéresser aujourd'hui, va chercher le littoral entre la pointe d'Arvert et la limite de l'estuaire de la Gironde au niveau de la pointe de Suzac, jusqu'au réseau 400 000 V autour du poste de Préguillac, c'est-à-dire au sud de Saintes. Il y a eu une première démarche ERC pour finaliser la délimitation de cette zone d'étude. Vous le voyez sur cette carte avec la partie en pointillés, et qui apparaît légèrement blanchie. Avant le débat public et la finalisation des études bibliographiques, RTE a réduit la zone d'étude (donc c'est les tirets sur la carte) de façon sensible pour la variante Nord ce qui a permis d'éviter certains secteurs de zones environnementales réglementaires notamment Natura 2000, ZICO ou ZNIEFF. C'est notamment le cas d'une partie des marais de Rochefort. Cet évitement a également pu concerner certains enjeux humains, en excluant notamment les pôles urbains de Saint-Jean-d'Angély, de Rochefort ou de Saintes. L'idée ici c'est d'avoir une zone suffisamment large, comme vous le disait Aurore, pour répondre aux différents scénarios et pour pouvoir s'adapter et échanger sur les différents enjeux à prendre en compte par exemple en terme d'évitement.

On zoom maintenant sur la zone d'étude Sud du raccordement. Cette variante est composée de 46 communes du département de la Charente Maritime, du littoral de la commune de La Tremblade à la commune de La Jard, le plus à l'est, il y a une distance d'environ 55 km, et du nord au sud la distance maximale est d'environ 20 km. Au littoral on va des communes de La Tremblade à Saint-Georges-de-Didonne, et dans les terres jusqu'au poste de Préguillac, ce que je vous disais, sud de Saintes.

Dans la suite des slides vous verrez également, on représente souvent le réseau électrique, le réseau 400 000 V est en rouge et le réseau 225000 volts est en vert.

Ce que je vous propose c'est de commencer tout de suite avec un premier temps de co-construction, et l'idée c'est que, l'activité a été normalement lancée sur vos téléphone, vous devriez voir arriver une activité en rose, et on vous demande de décrire votre territoire en trois mots. L'objectif c'est de construire un nuage de mots, comme ce que vous voyez à l'écran (là c'est vraiment un nuage de mot fictif qui sera remplacé par le nuage de mots créé ensemble) puis le support sera mis en ligne sur le site de la CPDP, et du coup c'est de faire émerger votre vision de ce territoire de cette variante Sud. Donc je vous propose de vous laisser à peu près 30 secondes pour entrer les 3 mots qui pour vous représentent ce territoire. (Si jamais vous aviez eu des problèmes de connexion, le QR code est également disponible sur cette slide).

Donc merci beaucoup pour votre participation. Du coup donc les mots qui ont été évoqués, on a 9 idées, donc notamment: estuaire, biodiversité, paysage / biodiversité, estuaire, fragilité/ biodiversité, paysage, risque/ espace naturel, forêt marais/ risque, question, responsabilité/ zone Natura 2000, parc naturel marin/ plage, forêt, marais.

Donc on se rend compte que la partie biodiversité, paysage, espaces naturels, tous les enjeux vraiment qui ont trait au milieu naturel sont ceux qui ressortent en priorité, et puis également la notion de risque qui arrive juste après.

Maintenant on va faire le même exercice mais avec un focus sur la zone d'étude sud du raccordement mais plutôt au niveau du littoral. Là ce que vous voyez en pointillé c'est la partie estran, et du coup l'idée dans ce nuage de mots c'est d'exprimer quels sont selon vous les enjeux au littoral. Donc là normalement vous avez une deuxième activité qui s'est ouverte dans le fil de discussion en rose, donc normalement il faut bien cliquer dessus (si jamais vous avez des difficultés) et entrer tous les enjeux qui vous semblent importants à prendre en compte au littoral. Alors on vous laisse encore une dizaine de secondes si vous avez des idées d'enjeux au littoral.

Merci beaucoup pour votre participation, donc les enjeux qu'on voit pour le moment c'est: la question du paysage qui revient effectivement comme premier enjeu, sont mentionnés également la pêche, l'habitat, la fragmentation (de l'habitat, j'imagine, du coup), le tourisme, la pollution et l'érosion. Merci beaucoup pour ces retours.

Donc là maintenant la question, on s'est intéressé à la zone d'étude dans son ensemble, au littoral, la l'idée c'est d'évoquer les enjeux de la zone d'étude terrestre de raccordement, et là on vous demande le même exercices: selon vous quels sont les enjeux terrestres de cette zone d'étude du raccordement. Pareil, il y a une nouvelle activité qui vient d'être lancée, donc vous appuyez dessus et vous pouvez entrer tous les enjeux auxquels vous pensez pour cette variante Sud, et sur des aspects plutôt terrestres. On va vous laisser encore 10 secondes et puis on va passer à la restitution sur cette partie ci.

Très bien donc merci beaucoup pour votre participation. Donc ce qu'on voit ressortir à ce stade c'est effectivement encore la question du paysage, également la question de l'eau, de l'agriculture, de la fragmentation de l'habitat, de la faune et de la flore, donc on retrouve encore des enjeux assez similaires à ce qu'on a vu précédemment à la différence près peut-être de l'agriculture qui était moins présente.

Merci beaucoup pour ce temps d'échange, on va vous poster sur Teams les nuages de mots qui ont été construits ensemble, ils seront également présents dans la présentation qu'on mettra sur le site de la Commission particulière du débat public. Ce que je vous propose maintenant c'est de passer à un temps de questions-réponses, du coup je laisse la main à Denis Cuvillier pour animer ce temps d'échange.

Denis Cuvillier:

Écoutez, je profite de ce que j'ai le micro pour poser la première question, et ensuite je reviendrai sur les questions qui ont été posées dans le cadre de la conversation sur Teams. Est-ce qu'on peut revenir sur la slide 48? Celle où on parlait des différentes options, la 49. Il est écrit qu'une synthèse sera effectuée à l'atelier raccordement pour les deux variantes Sud-Sud, et puis en dessous, une phase de travail sur le raccordement sud ou Sud...

Alice Lapijover:

C'est de ma faute, j'ai fait un remplacement, et on le corrigera dans la version finale.

Denis Cuvillier:

Voilà, je voulais qu'on soit bien sûr, et du coup on mettra sur le site du débat la présentation corrigée, que les gens ne soient pas surpris qu'il y ait eu une modification. De manière provocatrice, je me dis est-ce que RTE a déjà choisi et auquel cas, à quoi sert cette séance...mais c'est trop provocateur...

Alors je reviens aux questions posées dans le cadre de la conversation. Il y a le maire de Vaux-sur-mer qui a posé deux questions. Il y a une question technique sur l'animation de la réunion, c'est pourquoi ne pas utiliser la caméra et le micro? Est-ce qu'il y a moyen de donner justement le son au maire de Vaux-sur-mer pour qu'il nous précise sa question?

Patrice LIBELLI :

Je m'attendais plus à un échange qu'à ce format là, parce que je trouve que c'est un petit peu, que les échanges sont un petit peu tronqués, un peu limités.

Enfin en tout cas en ce qui me concerne, à Vaux-sur-mer on a des questionnements. J'ai cru comprendre au départ qu'il était question de se pencher sur la possibilité ou pas de lancer le projet etc...mais là on est déjà bien avancés dans des questions de raccordements etc...qui donnent l'impression que c'est déjà acté, ce lancement de projet. Auquel cas c'est un peu gênant de participer à quelque chose qui est déjà prévu à l'avance et qui est déjà acté.

Est-ce que c'est pour donner aux gens qu'on fait des échanges etc mais que tout est déjà décidé, ou est-ce qu'il y a vraiment une possibilité de remettre en cause ce projet? Parce que c'est plutôt cette formule là que je veux défendre en fait.

Denis Cuvillier:

M.Regad, c'est peut-être une question pour l'Etat. Est-ce que vous pouvez répondre à cette question?

Jacques Regad:

Oui absolument. Alors effectivement on est dans une phase de débat public, ça signifie que les questions qui sont posées au public portent à la fois sur l'opportunité du projet et puis sur les caractéristiques de ce projet, donc, je l'ai indiqué, avec plusieurs possibilités, à la fois sur la consistance du projet lui-même, mais également sur les solutions de raccordement. Donc aujourd'hui, le débat public, c'est dans une phase très amont de la décision, la décision du gouvernement sera prise à priori à l'été 2022. Effectivement on s'inscrit dans une programmation globale des différents projets à l'échelle des façades, mais ça c'est une programmation qui est je dirais souhaitable, pour qu'on puisse savoir où aller et comment organiser ce type d'infrastructures qui sont des infrastructures importantes. Mais précisément sur ce projet, on est bien dans une phase amont de la décision qui effectivement sera prise à l'été 2022. Donc, comme ça l'a été précisé par M. Cuvillier, les points de vue, les arguments, les positions, qu'on écoute depuis l'été dernier déjà, qui sont très tranchées, très riches sur ce débat, seront prises en compte par le décisionnaire, c'est à dire l'Etat, le gouvernement, dans à peu près cinq ou six mois.

Denis Cuvillier:

Du coup M. le maire puisque vous avez le micro est-ce que vous pouvez reposer la question que vous avez écrit dans Teams sur la conversation?

Patrice LIBELLI :

Oui alors, disons que, comme vous le savez certainement, le phare de Cordouan vient d'être classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, et il se trouve que ce phare est situé à 7km de nos côtes, enfin notre horizon c'est le phare, on va dire ça comme ça, à Vaux-sur-mer, puisqu'il est en plein face à nous on va dire, on donc on voit mal comment on pourrait avoir sur ce cadre là quelque turbine que ce soit et quelque raccordement que ce soit, parce que bon après moi je ne comprends plus rien dans ces cas là. Est-ce que ça ne décrédibilise pas

un petit peu la politique française des aires marines protégées, des énergies renouvelables, ce type de problématique? Moi je suis un peu perdu, je vous le dis franchement. Jusqu'à présent on nous sollicite beaucoup la non minéralisation, pour la protection de l'environnement etc...et tout d'un coup ça n'a plus aucune importance, alors je ne comprends plus.

Denis Cuvillier:

M. Regad c'est peut-être encore une question pour vous.

Jacques Regad:

Alors, effectivement comme tout projet quel qu'il soit, M. le maire, que soit des petits projets à l'échelle d'une commune ou des projets d'infrastructure comme les infrastructures de transport par exemple, on est face au dilemme: l'aménagement, la prise en compte des enjeux locaux, environnementaux, qui doivent s'inscrire effectivement, en l'occurrence, dans un cadre national. On est effectivement sur des projets qui nécessitent de prendre en compte des enjeux environnementaux qui sont très forts sur le secteur, on a bien identifié cette question là. En particulier vous avez cité un enjeu paysager, de protection du patrimoine paysager et culturel, avec le phare de Cordouan. Ce phare est parfaitement identifié, il bénéficie d'un classement UNESCO, donc la maîtrise d'ouvrage du projet prend en compte les périmètres de protection autour du phare de Cordouan pour s'inscrire dans les obligations qu'on a de maintien du patrimoine et de maintien des non co-visibilités entre le parc éolien et le phare de Cordouan. Donc on est sur des enjeux importants sur la complexité entre l'aménagement et le respect des paramètres environnementaux et culturels, et patrimoniaux, d'où d'une part les questions qui sont posées dans le cadre de ce débat, on pas sur des choses forcément simples, mais en tout les cas on se questionne dessus, d'où les études qui sont conduites, les pré-études qui sont conduites pour bien cerner ces enjeux et identifier la façon de les prendre en compte dans l'organisation, dans la conception du projet, s'il devait se faire. donc effectivement on est sur une complexité de l'aménagement, mais je dirais que c'est le lot commun de tous les aménageurs.

Denis Cuvillier:

Alors questions suivantes. Laurent Soulier de CAPENA. Est-ce qu'on peut donner le micro à Laurent Soulier?

Laurent Soulier:

J'avais une question technique. Sur le tracé sud, il n'y a pas de ligne à haute tension, à priori il n'y a pas de ligne verte, la ligne rouge est très très loin. Je voulais savoir au vue de ce qui a été dit au démarrage, on est à plus de 100km sans doute, donc est-ce que finalement c'est pas un scénario où on est forcément en courant continue, d'un part, ce qui impliquerait forcément un parc de 1 ou 2 GW, ou alors un abandon du tracé sud? donc voilà je voudrais juste une réponse technique, c'est-à -dire que le tracé Sud, finalement, est-ce qu'il est possible en courant alternatif ? Et sinon à ce moment-là, ça ne peut être qu'en courant continu. Merci.

Denis Cuvillier:

Madame Gillmann je pense que c'est une question pour vous.

Aurore Gillmann:

Oui tout à fait, une question qu'on va approfondir le 8 février puisque on travaillera sur carte sur ses scénarios de raccordement, mais on peut d'ores et déjà répondre à votre question. Le raccordement en courant alternatif peut se faire jusqu'à 130 km environ de longueur totale de raccordement, donc là on voit en fonction de où on est dans la zone mise en débat pour le ou les parcs par l'État que on est à peu près dans ces zones là, ça peut être moi, ça peut être environ 80 km si on part pas loin de Préguiillac, jusqu'à une petite centaine de kilomètres en fonction de la où on se positionne sur cette zone de débat pour la partie parc. Donc on peut rester en courant alternatif pour se raccorder sur la variante Sud en fonction des hypothèses de localisation, mais aussi de puissance, puisque ça va toujours ensemble. Voilà pour vous répondre très succinctement.

Denis Cuvillier:

Est-ce que ça a répondu à votre question monsieur Soulier?

Laurent Soulier:

Oui un peu partiellement, mais oui. Parce-que en fait ce que je voulais savoir c'est si l'étude c'était forcément un ou deux gigawatt ou si on pouvait partir aussi sur une étude de 500 mégawatt? En considérant un raccordement Sud uniquement.

Aurore Gillmann:

Je vais peut-être venir sur ce que je disais tout à l'heure, RTE propose des scénarios de raccordement visant à répondre aux questions posées par l'État pour la production en mer, en terme de localisation et de distance, et donc aujourd'hui tous les scénarios sont sur la table sur les deux zones d'étude variante Nord et variante Sud. D'où les deux ateliers qu'on a souhaité organiser chaque variante pour pouvoir affiner la prise en compte des enjeux obtenir la meilleure visualisation qui soit aux termes du débat.

Denis Cuvillier:

On va prendre la question suivante, de Adrien S, c'est ce que je vois sur la conversation. "Conférent mes propos de la dernière fois, réunion Ré Avenir". Est-ce que vous pouvez nous en rappeler un peu plus?

Adrien S:

Bonsoir à tous, c'était juste une remarque. Oui les propos de Monsieur le Maire rejoignent ce que j'avais dit à la réunion Ré Avenir, pour ceux qui n'y était pas, où je me questionner aussi sur le fait de continuer certains thèmes du projet alors qu'à mon sens ils n'auraient pas forcément lieu d'être à ce niveau-là du débat public. Mais pour ça j'avais eu les réponses, c'était juste pour dire qu'il y a beaucoup de personnes qui font ces remarques là et je tenais à vous les remonter également à travers cette réunion. Merci.

Denis Cuvillier:

Écoutez, merci de nous avoir fait partager vos remarques. Une question de Pierrick Marion. Je peux lire la question puisqu'elle a l'avantage d'avoir été écrite sur la conversation: le périmètre de protection UNESCO est étonnant pour des éoliennes qui seront parfaitement visibles du phare au-delà de ce périmètre. Qui peut nous parler du périmètre de protection UNESCO, est-ce que Monsieur Regad vous avez des données là-dessus?

Jacques Regad:

Il faudrait pouvoir avoir des cartes que je n'ai pas sous la main. Il y a différentes simulation qui ont été faites en termes de visibilité avec différents points de vue qui ont été travaillés, alors ça reste de la simulation. Mais je n'ai pas d'éléments précis pour répondre à la question de Monsieur Marion. En tous les cas les périmètres de protection qui ont été identifiés sur le périmètre de protection UNESCO sont tout à fait respectés dans le cadre de ce travail, dans les pré études qui sont faites. Encore une fois, la localisation du parc reste à définir, si ce parc se fait.

Denis Cuvillier:

Une question de Jean-Luc Trouvat, qui aurait une précision à partager sur Cordouan. Donc il faut absolument qu'on lui passe le micro.

Jean-Luc Trouvat:

Bonjour, je suis le directeur du SMIDDEST, le syndicat gestionnaire du phare de Cordouan, et co porteur avec l'État de l'inscription au patrimoine mondial. Alors tout d'abord par rapport à la question sur les périmètres, il faut savoir que il y a deux périmètres qui vont être inscrits par arrêté préfectoral, ils sont en cours de rédaction suite à l'inscription au patrimoine mondial. Il y a le périmètre du bien qui est inscrit au patrimoine mondial, et le périmètre d'une zone de protection qu'on appelle la zone tampon. Les scénarios de raccordement Sud traversent, impactent, les deux périmètres, le périmètre du bien et le périmètre de la zone tampon. Donc ça c'est un fait, ce sont des périmètres réglementaires, non pas environnementaux mais vraiment liés aux côtes du patrimoine, qui sont vraiment impactés par ce scénario de raccordement Sud. Alors en gros le périmètre, pour ceux qui connaissent le secteur, du bien inscrit au patrimoine mondial, c'est le phare avec les bancs de sable et les passe de navigation; quel est le périmètre de la zone tampon en gros prends tout l'estuaire, tout l'embouchure de l'estuaire, et les communes littorales de La Tremblade à Meschers côté Charente-Maritime, et Soulac Verdon-sur-Mer côté Gironde, côté Médoc. Donc on voit bien que l'aire de recherche du scénario Sud recouvre complètement ces deux périmètres. L'autre réflexion avoir, par rapport à la remarque que je vois dans le chat, ces périmètres de protection sont localisés sur l'embouchure de l'estuaire autour de Cordouan, mais malgré tout l'inscription au patrimoine de l'Unesco veille à ce que les caractéristiques du phare ne soit pas dégradées. Effectivement, dans le dossier de candidature à l'Unesco, il y a toute une réflexion sur une notion de visibilité, de co-visibilité, en résumé: il est fortement déconseillé, l'UNESCO ne recommande pas, qu'un ouvrage quelconque concurrence d'un point de vue visuel Le Phare de Cordouan. Et là c'est vrai que le porteur de projet tu as fait des photos montage qui montre comment on verrait le parc éolien depuis le phare, puisqu'ils sont montés au phare pour prendre des photos, et je sais qu'il y a des réflexions en cours sur la peinture pour peindre les éoliennes pour minimiser cet impact visuel. Donc là on est d'accord, le champ d'éolienne et en dehors des périmètres de protection de Cordouan, mais il y a cet aspects de visibilité qu'il faut étudier pour ne pas nuire à cette valeur universelle, c'est le jargon utilisé par l'UNESCO, du phare de Cordouan. J'en ai terminé avec mon intervention.

Denis Cuvillier:

Merci Monsieur Trouvat pour votre intervention très instructive et intéressante. Monsieur le Maire de Vaux-sur-Mer, puisque vous aviez la parole on peut vous la redonner, vous aviez un témoignage, une demande, à apporter.

Patrice LIBELLI :

Oui, je trouve dommage que l'on concerte pas et que l'on ne tienne pas compte quand même de l'avis de l'ensemble des maires concernés, c'est-à-dire essentiellement des communes littorales, parce que c'est quand même le cadre de vie de toutes ces communes qui risque d'être bouleversé effectivement ce serait quand même la moindre des choses de tenir compte de l'avis des maires de ces communes. Parce que, je crois que ce n'est plus le cas, ça l'était à une époque, et donc je déplore un peu cette situation. C'est ce que je voulais dire.

Denis Cuvillier:

Alors sur le fait de partager le pouvoir décisionnel avec les maires, monsieur Regad, qu'est-ce que vous pouvez nous dire de la réglementation existante en la matière ?

Jacques Regad:

Alors, encore une fois, on peut pas dire qu'il n'y a pas de concertation, Monsieur le Maire, on est dans une phase de concertation. Nous avons eu la semaine dernière ou il y a 10 jours maintenant une réunion pilotée par la CPDP, en présence du préfet de Charentes Maritimes, qui a réuni l'ensemble des élus, les élus étaient tous invités, ceux concernés par le raccordement et les élus du littoral de manière générale. Et Monsieur Beaucire, le président de la Commission nationale du débat public a invité l'ensemble des élus à formuler un avis sur ce projet qui serait effectivement intégré dans les avis et dans l'analyse qui sera fait par la Commission du débat public. C'est un avis qui est formellement demandé, d'une part, c'est une prise en compte de vos positions qu'on vous invite à formuler, et par ailleurs le débat public en cours qui a été demandé par l'État à la CNDP et précisément fait pour tenir compte et écouter les positions et les avis des élus (pas uniquement des élus, mais des élus en particulier). Donc on est bien dans cette phase de dialogue, qui encore une fois et une phase très amont en terme de décision. À l'issue de cette phase si effectivement il était décidé que le projet devait se faire avec des caractéristiques à préciser, on aura également toute une phase de concertations, d'enquêtes publiques, toutes les procédures administratives qui seront liées à des décisions administratives sur ce projet intégreront également des consultations et des positions des élus. Donc on est dans une phase amont, et on est à votre écoute.

Patrice LIBELLI :

Je vous remercie je vais devoir vous quitter, j'ai une commission des finances. J'ai participé à la dernière visio organisée il y a quelques jours, et je compte effectivement suivre avec beaucoup d'attention la suite. En tout cas pour aujourd'hui je vous souhaite une bonne continuation et pour ma part je rejoins une commission des finances à Vaux-sur-Mer, merci.

Denis Cuvillier:

Merci de votre participation Monsieur le Maire. Le temps passe et il faut qu'on tienne dans le créneau, on a encore deux sujets à voir, le focus sur les enjeux terrestres et les enjeux littoraux. Donc du coup je vais lire moi-même les deux questions qui sont arrivées. La première, Patrick Belz du Conservatoire du littoral: à quelle distance du rivage se situe le où les postes de compensation intermédiaire à terre? Donc ça je pense c'est pour RTE.

Aurore Gillmann:

Oui alors naturellement il faudra affiner une fois qu'on en saura plus sur la localisation du parc en mer, mais grosso modo c'est entre 10 et 15 km du littoral.

Denis Cuvillier:

Et enfin témoignage de Pierrick Marion: les photos fournies sont superposées avec un temps de brume ce qui est une façon de minimiser la vision réelle.

Est-ce qu'on peut passer à la séquence suivante, puisque le temps tourne?

Alice Lapijover:

Très bien merci beaucoup, donc effectivement on va passer à la présentation des deux études bibliographiques qui ont été réalisées par EGIS pour le compte de RTE. On va commencer avec la première partie qui se focalise sur les enjeux terrestres de la zone sud du raccordement.

Donc l'objectif de cette étude, c'est une étude bibliographique terrestre, qui a vocation à apporter des données sur l'environnement pour les porter à connaissance du public. L'idée c'est d'évaluer et de spécialiser les enjeux sur ces aspects terrestres. Donc elle est disponible, comme je vous le disais précédemment, sur le site de la Commission particulière du débat public, vous avez à la fois en ligne l'étude en tant que tel et une synthèse de cette étude. Cette étude bibliographique terrestre porte sur quatre compartiments: le milieu physique, le milieu naturel, la partie paysage et patrimoine, et un compartiment sur le milieu humain. On va détailler ces quatre compartiments par la suite. Vous voyez les sources de données qui ont été utilisées pour réaliser ce travail. EGIS s'est appuyé sur des bases de données qui sont disponibles à l'échelle de la zone d'étude et des données qui sont bancarisées, donc on ne prend pas en compte les dernières études scientifiques qui pourrait être très localisée, là on est vraiment dans une phase amont du projet, du coup l'idée de cette étude bibliographique c'est vraiment de dresser une première image du territoire et de ses enjeux d'un point de vue terrestre. Je vous propose tout de suite de commencer avec les enjeux humains, cette carte va avoir vocation à synthétiser les principales données ayant trait au milieu humain tel que la démographie, les activités économiques ou encore le tourisme au sein de la zone d'étude du raccordement. Ce qui est à noter c'est que parmi les grandes occupations du sol les terres agricoles occupent près de 77 % de la surface de la zone d'étude, et également des zones humides et des surfaces en eau qui sont également très présentes, ainsi que de milieu semi-naturel. Les zones urbaines ou industrielles sont-elles bien représentées avec le pôle de Royan et des villes littorales ou dans les terres avec notamment Saujon. Sur cette variante on note également la présence de la presqu'île d'Arvert qui représente également un enjeu majeur.

Le principal pôle urbain de la zone d'étude sud est Royan, le littoral est une zone où s'observe les tendances positives en termes de démographie les plus importantes. L'attrait touristique le long du littoral charentais peut considérablement augmenter temporairement la démographie des communes littorales et rétro-littoral. Le tourisme est ainsi un facteur de développement majeur dans cette zone d'étude avec des nombreux atouts touristiques. La zone possède notamment des campings, hôtels et gîtes touristiques qui répondent à l'afflux de touristes notamment durant la période estivale. La Charente-Maritime est ainsi le département le plus touristique de Nouvelle Aquitaine en proportion d'emplois touristiques. Sur cette zone, le site le plus touristique est le zoo de la Palmyre.

Je vous parlais des espaces agricoles, on les voit s'afficher en orange saumoné. La zone d'étude présente en effet un caractère rural et agricole important. Sur cette zone d'étude, l'agriculture est principalement une agriculture de grandes cultures, d'élevages ovins et

bovins, et puis on note également dans cette partie sud le début d'une présence viticole assez forte.

Donc là vous voyez apparaître les ports et les infrastructures de déplacement structurantes. Les axes routiers majeurs de cette zone d'étude sont l' A10 qui relie Paris à Bordeaux, qui dessert la partie Est de la zone d'étude, la N150 entre Saintes et Royan, ainsi que de nombreuses routes départementales qui sillonnent la zone d'étude. On voit également plusieurs ports de plaisance sur cette zone. En synthèse, cette carte permet de rendre compte de l'importance spatiale du territoire agricole au sein de la zone d'étude du raccordement terrestre, des zones urbaines essentiellement autour de Royan, et puis on note également que le territoire est maillé par un réseau d'infrastructures routières et ferroviaires entre différents pôles départementaux et régionaux.

On passe maintenant à la partie enjeux paysagers et patrimoniaux. On note que les nombreux paysages de cette zone d'étude du raccordement lui confèrent une identité à la fois forte et variée. À cela s'ajoutent des sites à forte valeur patrimoniale qui mêlent monuments historiques et zones archéologiques. La carte présente ainsi les différentes composantes du patrimoine culturel qui sont identifiés au sein de cette zone d'étude, on voit les monuments historiques des sites classés et inscrits, les zones de présomption de prescription archéologique. On voit également des sites patrimoniaux remarquables, que sont Mornac-sur-Seudre, Saint-Sulpice de Royan, Saint-Palais-sur-Mer et Royan (les parties en marron plein). Également, on en a parlé précédemment dans le temps de questions-réponses, le Phare de Cordouan est depuis juillet 2021 inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. On voit ici le phare et la zone du bien en jaune hachuré, et puis le périmètre de la zone tampon qui est avec un ruban jaune. La zone tampon correspond à sa valeur universelle exceptionnelle à terre est elle comprise dans la présente zone d'étude, et l'enjeu patrimonial qui lui est associé est fort.

Je vous propose maintenant de passer aux enjeux du milieu physique, et de façon globale on considère que ces enjeux sont également importants. On va commencer par le réseau hydrique. On note la Seudre qui parcourt la zone d'étude d'est en ouest, et l'Arnoult qui est également présente sur la partie nord-est. La zone d'étude est également concernée par différents risques naturels liés principalement aux risques d'inondation. On note également l'érosion du trait de côte. Là on voit apparaître l'érosion du trait de côte pour un recul supérieur à 0,5 m par an. Apparaissent également à l'écran maintenant, en rouge, les retraits gonflement des argiles qui représentent un aléa fort. Les losanges jaunes ce sont les cavités souterraines, et les ronds verts correspondent aux mouvements de terrain. Autre risque naturel présent sur la zone, c'est le risque de feux de forêt, et on voit également les communes qui sont concernées par le plan départemental de protection des incendies. Et enfin, pour finir, les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable sont nombreux, et certains sont couverts par des périmètres qui visent à protéger cette ressource (c'est ce qu'on voit affiché en violet).

Je vous propose maintenant de passer aux enjeux du milieu naturel. Ce dont on se rend compte c'est qu'il y a de nombreux espaces naturels protégés au sein de cette zone d'études, qui concernent notamment les milieux littoraux et rétro-littoraux tels que les marais, les baies et les estuaires. C'est en effet aux abords de la côte que vont se concentrer des milieux d'intérêt écologique majeurs, fondés sur leur valeur patrimoniale et puis leur utilité en termes de fonctionnalité écologique. Sur cette zone sud on voit notamment la zone humide le long de la Seudre qui est particulièrement étendue. D'autre part, le massif forestier de la presqu'île d'Arvert se distingue particulièrement. Il compte de nombreux espaces naturels important les différents types de protection (on va y revenir). Il y

a de nombreuses zones réglementaires ou inventoriées, notamment les sites du Conservatoire du littoral comme par exemple Bonne Anse, la Forêt de Suzac, les Combots d'Ansoine, la forêt de la Coubre, le marais de Brandelle et le marais de Saint-Augustin. Il y a également des espaces remarquables du littoral et la forêt de protection qu'on évoquait précédemment. Cette forêt de protection a été plantée au 19e siècle pour fixer les dunes. Il s'agit d'une forêt domaniale plantée par le pin maritime et le chêne vert, et elle est sillonnée de chemin forestier, s'étendant sur une surface d'environ 8000 hectares. Moins fragile que les dunes, ces milieux forestiers restent néanmoins vulnérables aux incendies et aux tempêtes. On fait le lien avec ce qui a été présenté précédemment dans la partie milieux physiques. Elle a été classée par décret ministériel en 1989, et est localisée sur les parties du territoire des communes de La Tremblade, Les Mathes la Palmyre, de la Palmyre, de Saint-Augustin et de St Palais sur Mer.

Également présents, en vert, on a des espaces naturels sensibles que sont les marais et les forêts de la presqu'île d'Arvert, et par exemple la Forêt de Suzac à Saint-Georges-de-Didonne qui est située en haut de falaises calcaires. Au niveau de la pointe de Suzac, on note également des pelouses sèches calcicoles qui sont favorables à différentes espèces, notamment de papillons comme l'azuré du serpolet.

Là vous voyez apparaître des zones Zico, des zones d'importance pour la conservation des oiseaux, des zones Natura 2000, et une petite zone arrêté préfectoral de protection du biotope.

Donc voilà pour cette partie milieux naturels, j'ai essayé d'être assez succincte sur cette présentation, et je vous propose de passer à un nouveau temps de questions-réponses.

Denis Cuvillier:

Merci Madame Lapijover. J'ai trouvé que la présentation était très claire. Est-ce qu'on peut passer le micro à Monsieur Soulier?

Laurent Soulier:

Je regardais, j'avais d'ailleurs la même réflexion sur le tracé Nord, sur la bibliographie et sur les espaces naturels, je ne vois pas apparaître les données LPO, et je me posais la question pourquoi ?

Aurore Gillmann:

Oui alors Monsieur Soulier, l'étude bibliographique se base sur ce qui était disponible de façon publique, comme vous le savez. Après on a fait aussi avec les données qu'ont bien voulu nous communiquer les uns et les autres. Donc on vous présentera une carte des enjeux avifaune plutôt sur la partie littoral juste après, et évidemment ça peut-être complété par la suite, c'est bien l'idée encore une fois.

Laurent Soulier:

Donc en fait ce que vous nous expliquez c'est que vous avez contacté la LPO mais qu'ils n'ont pas voulu vous donner les données, c'est ça ?

Aurore Gillmann:

Nous non, mais peut-être que Jacques Regad pourra compléter. On a beaucoup compté sur les données concentrées par le parc naturel marin et donc l'ODB, on a fait avec ce qu'ils nous ont communiqué, voilà, pour être très clair, y compris sur ces enjeux là.

Jacques Regad:

Je confirme qu'effectivement la LPO n'a pas souhaité, à ce stade du moins, nous communiquer des informations par rapport aux bases de données dont ils disposaient. Mais néanmoins, dans le cadre des ateliers environnement de la CPDP, le premier atelier qui a eu lieu au mois de janvier, la LPO a présenté un certain nombre de données macroscopique sur les grands enjeux de circulation des oiseaux sur le secteur et au-delà du secteur, donc il y a eu effectivement des données sur la migration qui ont été présentées par la LPO dans le cadre du débat.

Denis Cuvillier:

J'en profite pour dire que le deuxième atelier environnement aura lieu le 1er février après-midi, donc il est encore largement le temps de s'inscrire sur le site du débat. Monsieur Trouvat a demandé qu'on lui passe la parole, donc si on peut connecter son micro?

M.Trouvat:

Suite à mes remarques tout à l'heure, je voulais confirmer que sur les cartes qu'on vient de voir il y a bien les périmètres de protection patrimoniaux de Cordouan, ils apparaissent bien sur la carte, c'est bien ça.

L'autre question que j'avais c'est par rapport au SAGE, schéma d'aménagement et de gestion des eaux que nous animons sur l'estuaire de la Gironde. Le SAGE est un document de planification mais également à valeur réglementaire, à valeur juridique, en tout cas il est opposable. Et dans le SAGE, il y a des enjeux et des dispositions qui déclinent ces enjeux et que vous n'avez pas cités, effectivement vous avez cité les périmètres, mais pas les documents de base à prendre en compte. Dans les dispositions, en particulier, le SAGE vise à préserver, en gros, les conditions de vie des poissons migrateurs de l'estuaire, les habitats, et il y a une disposition sur la préservation des habitats benthiques, c'est-à-dire des habitats du fond de l'estuaire, où il faut vraiment être très vigilant sur l'extraction des granulats, sur la mobilisation des granulats du fond de l'estuaire. Donc je sais qu'il y a une étude spécifique qui a été lancée, je voulais quand même rappeler ce point-là, ainsi que des recommandations sur la navigation et sur la préservation de la continuité écologique du lit de l'estuaire.

Donc effectivement, le scénario sud par son raccordement va toucher à ce lit de l'estuaire de la Gironde, donc même si ce ne sont pas des périmètres réglementaires, ce sont des questions sensibles, les enjeux halieutique et les enjeux de milieu sont importants. Je voulais rappeler cet élément dans le débat, et savoir aussi si tout ça a été bien pris en compte, j'en saurai plus peut-être lors des prochaines réunions.

Aurore Gillmann:

D'ores et déjà merci de votre remarque, effectivement le SAGE en tant que tel ne figurait pas dans la synthèse, on veillera à ce qu'il y figure dans la version mise en ligne. En revanche, suite d'ailleurs à notre échange, on l'a bien intégré dans notre étude bibliographique terrestre et estran. Merci pour avoir pointé les enjeux ici, c'est bien l'objet de l'atelier, donc merci beaucoup de l'avoir dit en réunion publique.

Denis Cuvillier:

Simplement, M. Soulier a confirmé les propos de M. Trouvat, d'autant plus en raison du PNA esturgeon européen.

Une question témoignage de Sophie Huberson, est-ce qu'on peut lui passer le micro ?

Sophie Huberson:

Oui tout à fait, j'ai participé à ce premier atelier environnement, et c'est vrai que puisqu'on s'intéressait principalement à la zone retenue pour implanter les éoliennes, on a principalement parlé des mammifères marins, des cétacés, de l'avifaune, des trois couloirs de migration des oiseaux. Mais du coup, sur les zones d'atterrissage, de raccordement, en particulier sur la zone sud comme ce soir, on n'a absolument pas évoqué la faune présente. Tout à l'heure vous avez fait allusion à la pointe de Suzac qui abrite une population d'azuré du serpolet, mais il n'y a pas qu'à la pointe de Suzac: à Vaux-sur-Mer, à Saint-Palais on a beaucoup de calcicoles pré forestières qui abritent énormément d'espèces protégées, comme l'azuré du serpolet d'ailleurs qui figure sur le plan national d'action, mais il y a beaucoup de serpents, de tritons, des tritons palmés, des tritons marbrés, énormément de salamandres, et c'est vrai que toutes ces données, la LPO les a, en particulier grâce au portail faunecharentemarine.org. Donc quand j'ai regardé, que j'ai visualisé les cartes que vous avez présenté tout à l'heure aussi bien sur les enjeux en particulier environnementaux, je pense encore une fois que les données sont manquantes, les données de biodiversité ne sont pas suffisantes à l'heure actuelle au sein du débat de cette commission particulière.

Denis Cuvillier:

Et bien merci de votre témoignage, je ne m'occupe pas en direct de l'organisation de l'atelier environnement, mais je relayerai votre témoignage pour les suites de cet atelier.

Arthur, qui avait déjà posé une question à la première séance, et qui la reformule, ce serait bien de lui passer le micro qu'il la partage avec tous les participants.

Arthur Launeau:

Oui donc effectivement, je reprends la parole pour redire ce que j'avais dit lors du dernier atelier. Je précise que je ne suis ni opposé ni favorable à ce projet, puisque j'ai participé à l'animation d'un débat public sur un projet de parc éolien en mer en Méditerranée il y a quelques mois, et donc à ce titre je ne peux pas me prononcer sur l'opportunité d'un projet éolien offshore où que ce soit en France. Néanmoins, j'interviens au titre du droit à l'information et à la participation du public. Effectivement c'est question de données sont des questions qu'on a aussi eu sur le débat en Méditerranée, ces question de manque de données, c'est pour ça que la Commission nationale du débat public avait sollicité l'État et RTE pour demander à l'autorité environnementale de faire un cadrage préalable, au titre de l'article R 122-4 du code de l'environnement, préalable à l'étude d'impact, afin de calibrer le degré et le champ de précision des informations apportées dans l'étude d'impact. Ce cadrage préalable est opportun parce qu'il y a des spécificités locales. Même si j'ai vu que RTE donnait dans ses différents documents un certain nombre d'impacts actuels génériques qui peuvent être ceux d'un raccordement, il y a un certain nombre de spécificités locales sur chaque territoire. Ça a tout son sens de faire faire un cadrage préalable et de l'autorité environnementale, parce que l'autorité environnementale ne prend pas seulement en compte les possibilités d'impacts génériques, elle adapte également son cadrage au contexte territorial, et notamment la question des espaces agricoles dans ce contexte là. Voilà, donc c'est pour ça que je réitère ma demande que RTE puisse répondre à l'opportunité de saisir l'autorité environnementale pour faire un cadrage préalable à l'étude d'impact dès maintenant pour éclairer le débat public. Merci beaucoup.

Denis Cuvillier:

Est-ce que RTE voulait répondre à la remarque d'Arthur?

Aurore Gillmann:

Oui écouter merci de reposer la question, ce qui va me redonner l'occasion d'apporter la position de RTE, je laisserai l'Etat peut-être compléter le cas échéant. Effectivement dans le dossier du maître d'ouvrage, on valorise l'impact les impacts générique des projets de raccordement au vu des projets qu'on a pu développer par le passé, ou encore jusqu'à récemment, puisque évidemment à ce stade on est en phase de débat public à mon, comme vous le savez monsieur le Commissaire, et donc on a pas d'étude d'impact sur le projet, et puis d'ailleurs on a pas de projet puisqu'il n'a pas encore été décidé. Donc si le projet est lancé par l'État nous mèneront une étude d'impact avec le lauréat qui sera donc appliquée aux enjeux spécifiques du territoire mer, terre, littoral. Donc ce que vous demandez aujourd'hui, on l'aura plus tard, en phase d'étude d'impact, et aujourd'hui on ne considère pas comme opportun de demander un cadrage préalable pour cette étude d'impact dans la mesure où on a pas de doute sur la méthode, on sait faire des études d'impact, on a eu déjà une dizaine d'avis de l'autorité environnementale sur ces études donc nous-même on a pu progresser, et nous feront naturellement de notre mieux pour que cette étude soit la plus pertinente possible pour ce projet. On a bien conscience des spécificités du territoire qu'on s'attache à broser, rapidement, à grands traits naturellement, on ne peut pas rentrer dans le détail bien sûr de toutes les espèces présentes sur toutes les variantes, parce qu'il y en a énormément et il nous faudrait une journée dédiée je pense, et d'ailleurs ce ne serait pas à nous de le présenter ce serait plutôt aux scientifiques, aux experts, aux sachants, plutôt que RTE. Ici on ne fait que rendre compte assez succinctement de l'étude bibliographique qui a été menée par le bureau d'étude EGIS.

Voilà pour revenir sur votre question qui est néanmoins intéressante, mais en tout cas à ce stade on ne juge pas que ce soit opportun de faire cette demande. Après, à voir la suite du projet, si projet il y a, encore une fois.

Denis Cuvillier:

Merci à Aurore Gillmann pour sa réponse. Donc je comprends, par rapport à la demande d'Arthur, que la porte est ouverte et qu'on verra plus tard.

Je crois qu'on a épuisé toutes les questions posées. Du coup on peut passer à la partie suivante.

Alice Lapijover:

Très bien merci beaucoup. Donc on va passer à la dernière partie qui se focalise sur les enjeux littoraux de la zone d'étude Sud. Comme précédemment il s'agit d'une étude qui a été menée par EGIS pour le compte de RTE, l'idée c'est toujours d'apporter des données sur l'environnement pour les porter à connaissance du public, et cette fois par contre plutôt sur l'évaluation et la spatialisation des enjeux sur les aspects littoraux. De même que précédemment, il y a une étude bibliographique sur la zone d'étude du raccordement au niveau de l'estran qui est disponible sur le site de la CPDP, à la fois dans une version complète et avec une synthèse qui est également disponible.

L'estran, aussi appelé zone intertidale, est la zone qui est située entre les limites extrêmes des plus hautes et des plus basses marées sur le littoral. Sur la carte que vous voyez ici, l'estran est matérialisé par les pointillés violets. On voit également apparaître le réseau orange qui correspond au réseau 90 000 V qu'on ne voyait pas forcément sur les cartes

précédentes, et on voit toujours le réseau en vert qui correspond au réseau 225 000 V. La zone sud va donc de La Tremblade à Saint-Georges-de-Didonne, et quelques informations supplémentaires sur cette zone sud: elle est soumise aux courants du pertuis de Maumusson et à l'agitation de l'embouchure de la Gironde, et cette zone représente un estran assez réduit. Il est majoritairement sable à l'ouest, il devient Rocher à l'approche de Vaux-sur-Mer et Royan. La baie de Bonne Anse représente la seule zone vaseuse, du fait des faibles conditions hydro sédimentaires présentes. On note également l'activité conchylicole qui est plus limitée sur cette zone, quand on compare par rapport à la variante Nord, est circonscrite à Bonne Anse. La zone d'estran s'étend sur 50 à 100 m de large, exception faite de Bonne Anse au niveau de la pointe de la Coubre, où l'estran s'étend sur 2,8 km. Cette topo bathymétrie peut également être mise en relation avec les conditions hydrodynamiques beaucoup plus actives au droit de la zone sud du fait des courants dont je parlais précédemment, et également par rapport à la zone Nord.

Si on regarde maintenant les sources et les limites de l'étude, comme précédemment on va s'intéresser à quatre compartiments: le milieu physique, la biodiversité, paysage et patrimoine, et le contexte socio-économique. Il s'agit là toujours d'une étude bibliographique avec une grande diversité d'échelles qui complexifie le fait d'avoir accès aux bonnes données, notamment cartographique, et ici on note également l'absence d'exploitation des publications et données scientifiques qui sont hors base de données ou très spécifiques à un territoire donné.

Je vous propose de commencer avec les enjeux littoraux et sous l'angle plutôt anthropique. Le périmètre d'étude est compris au sein d'abord du premier bassin de production conchylicole d'Europe, le Bassin de Marennes d'Oléron qui est la zone maritime côtière comprise entre la rive sud de la Charente (incluse) et la limite sud du département de la Charente Maritime. Situé entre l'estuaire de la Gironde et celui de la Charente, il est alimenté en eau douce par la Seudre et la Charente. Au sein de ce périmètre d'étude, les zones d'exploitation ostréicole sont regroupées sur les sites au niveau de la Seudre. Vous les voyez normalement apparaître en orange saumoné. La pêche à pied est également une activité importante sur l'estran, elle est pratiquée toute l'année par les locaux et par les touristes l'été. Les pêcheurs à pied sont particulièrement nombreux au niveau de la côte des Conches. La pêche au carrelet est également autorisée sur la zone.

Si on prend maintenant en termes d'activité les activités touristiques, les équipements touristiques sont nombreux à proximité immédiate de l'estran, notamment la présence du sentier littoral et de zones de baignade qui sont des espaces fréquentés est indissociable du tourisme à l'Estran. La zone d'étude est également une zone d'activité phare pour le tourisme et l'économie de la Charente-Maritime. Sur ce littoral on note également un panel très diversifié d'activités de sports de loisirs nautiques depuis la zone de l'estran jusqu' en haute mer. Donc en synthèse, il y a de nombreuses activités touristiques qui sont recensées sur ce périmètre d'études: voile, pêche à pied, sport de glisse, baignade. Et ce qu'on note également, c'est que ces activités sont plus importantes en été, même si nombre d'entre elles se pratiquent en toutes saisons. Ces activités participent au développement touristique de la zone d'étude à travers les essor de nombreuses structures axées autour du tourisme, plaisance, habitat touristique, accueille les touristes.

On passe maintenant aux paysages, et on va revoir des choses qui étaient également présentes dans la partie de l'étude bibliographique terrestre. On note qu'il y a deux entités paysagères pour cette variante Sud: la presqu'île d'Arvert et Royan et côte de beauté. Les paysages de l'estran lui confèrent une identité forte et variée, on a de nombreux monuments historiques classés ou inscrits dont le phare de la Coubre. On note également des sites du

patrimoine remarquables que j'ai présentés précédemment, donc je ne vais pas y revenir, également des espaces remarquables du littoral sur le domaine public maritime, des espaces remarquables du littoral terrestre et des sites du Conservatoire du littoral. Pour le phare de Cordouan, on retrouve comme précédemment la zone du bien et la zone tampon. On passe maintenant à la qualité des eaux et des sédiments, ça représente également un enjeu majeur. La qualité des eaux dans la zone sud peut-être considérée comme moyenne à bonne, les dégradations observées proviennent majoritairement des fortes pressions anthropiques présentes sur la zone. Concernant la qualité des eaux de baignade, c'est la carte qui vous est présentée ici, on a 18 stations de suivi de la qualité de l'eau qui sont recensées dans la zone sud. Donc la qualité de ces eaux est comprise entre bon et excellent sur la plupart des zones à quelques exceptions près. Aucune donnée n'est en revanche disponible sur la qualité des sédiments au droit de l'estran pour cette variante. On passe maintenant à l'évolution du trait de côte, et c'est une des thématiques qui a été évoquée dans le nuage de mots. Ce qu'on note c'est que le trait de côte de la zone sud évolue de manière significative, principalement en recul sur tout le littoral, à l'exception de la baie de Bonne Anse et de la pointe espagnole. Le trait de côte n'évolue pas au droit des ouvrages de protection littoral des zones urbanisées. Si on regarde un petit peu plus dans le détail cette thématique, on se rend compte que l'évolution du trait de côte est bien plus marquée dans cette zone sud. Si le trait de côte au droit de la pointe espagnole et La Tremblade progresse de près de 3 mètres par an, celui-ci recule de manière significative sur tout le front de côte de plus de 3 mètres par an. Le trait de côte recule également de manière significative, plus de 3 mètres par an, au niveau de l'estran au droit de la forêt des Combots d'Ansoine, sur la commune de St Palais sur Mer. Du fait des faibles conditions hydrodynamiques, le trait de côte dans la baie de Bonne Anse, sur la commune des Mathes, progresse de plus de 3 m par an. Les ouvrages littoraux maintenant, qui sont présents à partir de St Palais sur Mer jusqu'à Royan permettent de garantir la stabilité du trait de côte: on note notamment la digue de la Palmyre, l'enrochement de Saint-Palais-sur-Mer, et la promenade et le front de mer artificialisé de Royan. Voilà sur cette partie évolution du trait de côte.

Si on passe maintenant aux habitats benthiques d'intérêt communautaire, ce qu'on note c'est qu'il y a de nombreux espaces naturels qui sont protégés au niveau de l'estran, de la zone d'étude, et qui font l'objet de protections particulières. Les habitats benthiques sont caractérisés par la nature de leur substrat et par les êtres vivants qui l'ont colonisé. Ils servent de support pour des fonctions écologiques importantes puisqu'ils sont des zones d'abris, de repos, d'alimentation et de reproduction. Ils rendent également des services écosystémiques au droit de l'estran, comme ce qui a été dit précédemment. Ici l'estran est principalement constitué de replats sablonneux exondés à marée basse sur la partie ouest, de récifs à partir de Saint-Palais-sur-Mer jusqu'à Saint-Georges-de-Didonne et de vasières infralittorales au niveau de Bonne Anse, associées à des pré-salés et à des spartines. Certains habitats particuliers sont également présents sur cette zone: on note notamment la présence de bancs de maërl à proximité de la pointe espagnole, des herbiers à zostères sur les vases infralittorales de Bonne Anse, les sables fins de la pointe espagnole, et enfin un récif d'hermelles sur les zones sableuses notamment vers Saint-Georges-de-Didonne. Passons maintenant aux derniers compartiments qui est l'avifaune. Ce qu'on note, c'est que le périmètre d'étude est situé sur un site majeur pour l'avifaune et se retrouve finalement dans le parc naturel marin de la Gironde et de la mer des pertuis. Ce parc constitue un site important pour de nombreuses espèces migratrices, des oiseaux marins à large répartition océanique et des espèces inféodées à la frange littorale comme la macreuse noire. On voit

notamment sur cette carte, en vert, au niveau de La Tremblade, une zone qui correspond au stationnement de la macreuse noire sur le littoral du Centre-Ouest. Concernant l'estran, les vastes vasières intertidales offrent à la fois des zones de repos et des zones d'alimentation pour les oiseaux d'eau côtiers en période internuptiale, et le périmètre d'études fait partie de l'un des secteurs principaux d'hivernage en France pour les oiseaux d'eau côtiers, notamment au niveau de la Bonne Anse sur cette zone sud.

Voilà, j'ai essayé d'être succincte, vous trouverez beaucoup plus de détails dans les études qui sont publiées sur le site internet de la commission particulière du débat public, et je vous propose un dernier temps de questions-réponses.

Denis Cuvillier:

Merci Mme Lapijover pour votre exposé complet et clair, et surtout pour votre respect du timing, parce qu'à la minute près on est exactement dans le timing de la réunion. Donc on passe aux questions-réponses.

Laurent Soulier:

Vous présentez souvent l'avifaune, il y a une partie estuaire qui est vraiment importante. Est-ce que l'enjeu poissons migrateurs qui est quand même très très important, y compris en terme de socio-économie, pas seulement en termes de biodiversité, est-ce qu'il est bien pris en compte y compris d'ailleurs pour d'autres espèces que les poissons migrateurs, comme la crevette blanche qui est l' aussi est en forte diminution?

Aurore Gillmann:

Oui merci d'apporter ce point, effectivement là on aborde que très partiellement les enjeux maritimes via le complément de l'étude estran qu'on a commandé à Egis pour justement approfondir les enjeux au littoral, parce qu'on a bien justement saisi que ce littoral était particulièrement complexe, riche, et à appréhender au mieux dès la phase de débat public. Les enjeux que vous évoquez vont être davantage de l'étude maritime portée par l'État et réalisée par CREOCEAN et Cohabys.

Ceci dit, c'est pas pour me défausser, c'est simplement pour vous dire que c'est pour ça qu'on n'en parle pas forcément ici aujourd'hui et que ça a davantage vocation à être traité dans les ateliers environnement marin, effectivement, ça a été souligné précédemment par une interlocutrice, qui sont davantage orientés vers les enjeux maritimes. De ce fait, probablement qu'on pourra en reparler dans les ateliers à venir environnement marin.

Ceci dit pour vous répondre, oui évidemment qu'on le prend bien en compte, on en a bien conscience et on sait bien que ça fait partie des enjeux très importants pour la zone maritime à l'estuaire, notamment, mais il n'y a pas que ça, il y a aussi la vasière et les usages. On en a un petit peu parlé mais ils sont aussi très très contraignants. Et aussi M. Trouvat, on a bien intégré les préoccupations dont le SMIDDEST rappelle régulièrement la portée dans les différentes instances, et c'est bien normal. Donc voilà, c'est bien intégré.

Denis Cuvillier:

Donc on passe à la dernière partie, synthèse et conclusion. Mme Lapijover, vous reprenez la main.

Alice Lapijover:

Parfait merci beaucoup. Effectivement ce que je vous propose c'est un petit temps de conclusion, et pour cela on vous invite de nouveau à utiliser votre smartphone, à vous

reconnecter sur Klaxoon, si jamais vous vous êtes déconnecté on vous invite à re scanner le QR code qui est présent en bas de cette slide et à répondre à ces trois questions.

La première c'est selon vous quels sont les trois enjeux prioritaires du territoire? On vous propose un certain nombre de réponse: le tourisme, l'agriculture, les zones urbaines, les zones humides marais, la zone Natura 2000, protection environnementale, espèces protégées, patrimoine, paysages, espaces boisés, risques naturels, inondations, submersions, érosion du trait de côte, activités marines, nautisme, conchyliculture, plongée etc...

La deuxième question propose les mêmes réponses mais cette fois c'est une question sur quels sont les trois enjeux prioritaires pour le raccordement? C'est toujours les enjeux du territoire mais cette fois plutôt en lien avec le projet de raccordement qui vous a été présenté au début de cet atelier.

Et une dernière question, selon vous quels sont les autres enjeux à étudier pour la suite du projet? C'est-à-dire que là on vous donne un choix de réponse limité, si vous pensez qu'il y a des enjeux qui n'ont pas été mentionnés, qui sont à approfondir, ou des connaissances à acquérir ou à approfondir, n'hésitez pas à nous le faire savoir dans cette partie-là. Ce qui est également possible bien entendu, c'est que vous mettiez ces éléments de réponse directement dans le chat de Teams, si c'est plus rapide que d'écrire sur votre smartphone, c'est également une manière de procéder. N'hésitez pas à partager avec nous vos connaissances du territoire pour qu'on ait la connaissance la plus fine et qu'on puisse au mieux adapter le projet, s'il est lancé, au territoire.

Je vous laisse à peu près une minute le temps de choisir les différents enjeux et puis de noter les premiers éléments de réponse. Si vous n'avez pas le temps de répondre sur Klaxoon c'est pas grave je vous invite à répondre directement dans le Teams.

Très bien donc on a clôturé cette partie, on va partager avec vous à chaud les premiers éléments qui nous sont communiqués. Les trois principaux enjeux qui ressortent comme prioritaires pour le territoire c'est: les zones humides et marais, les zones Natura 2000, protection environnementale, espèces protégées, et la partie risques naturels. Voilà ça c'est pour les premiers éléments de réponses, c'est vis-à-vis des participants qui ont participé sur Klaxoon, on essaiera de prendre en compte autant que possible les retours qui nous sont faits sur Teams également.

Pour la partie quels sont les trois enjeux prioritaires pour le raccordement, on note comme priorité absolue: les zone Natura 2000, protection environnementale, espèces protégées, et puis apparaissent également comme importants les zones humides et les marais et les espaces boisés.

Après on a eu deux sollicitations écrites sur les enjeux de turbidité sur la perte d'habitat en estuaire, et les enjeux reptiles et amphibiens, donc là on est plutôt effectivement sur de la biodiversité terrestre, qui a été évoquée notamment pendant cette réunion. Et puis la question des ondes électromagnétiques qui pourra être évoquée lors de la réunion de raccordement qui est prévue le 8 février.

Je vous remercie vraiment pour votre participation à cet atelier, je me permets juste de rappeler les prochaines réunions sur le raccordement: la réunion raccordement qui aura lieu le 8 février, sur "quelles solutions et impacts pour le raccordement du parc éolien", et puis une session participative sur les scénarios de raccordements éoliens en mer sous une forme ludique le 7 février. Également les différents supports sur lesquels vous pouvez trouver plus d'informations sur la partie raccordement, et je laisse la parole à Denis Cuvillier pour conclure cet atelier.

Denis Cuvillier:

Merci à tous les participants à cet atelier. J'ai trouvé que les questions étaient intéressantes. Les questions préparent les ateliers à venir, à la fois sur le raccordement et les ateliers environnementaux. Il y a un point sur l'autorité environnementale sur lequel il faudra qu'on trouve un moment pour revenir, je pense à l'atelier du 8 février.

Et puis je voulais remercier les organisateurs et les animateurs parce que tout a parfaitement fonctionné, les Klaxoon ont parfaitement fonctionné, et donc félicitations, c'est pas toujours facile de monter des réunions en distanciel et d'avoir cette efficacité là. Donc on termine dans les délais, on a même 3 minutes d'avance. Je vous remercie à tous et je vous dis au 8 février pour ceux qui participeront à cet atelier là, bonsoir.